

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 23 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 15 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Sylvie ROCHE
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

**VOTE : En exercice : 36****Présents : 22 / Représentés : 12****Votants : 34**Votaient par procuration :

M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)  
 Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)  
 Mme Annick FOREST (à M. Daniel PEYNON)  
 Mme Déolinda BOILON (à Mme Monique ROUGIER)  
 M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)  
 M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)  
 M. Bruno BOSLOUP (à Mme Josiane HUGUET)  
 M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)  
 Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)  
 M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)  
 M. Cyrille COURTY (à M. Didier BLANC)  
 M. Daniel DUVERT (à Mme Laurence GONINET)

Absentes :

Mme Sophie CARRÉ  
 Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ECONOMIE – PAI – MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZAC**

## ECONOMIE – PAI – MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZAC

\*\*\*\*\*

- VU l'article R.311-5 du code de l'urbanisme relatif aux formalités de publicité ;
- VU l'article R. 311-12 du Code de l'urbanisme relatif à la modification d'une ZAC ;
- VU la délibération n°07 du 30 mai 2008 approuvant le dossier de création de ZAC « Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier » ;
- VU la délibération n°02 du 22 janvier 2009 approuvant le dossier de réalisation de ZAC « Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier » ;
- VU la délibération n°03 du 22 janvier 2009 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC « Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier » ;
- VU la délibération n°14 du 03 mars 2014 relative à la mise à jour du programme des équipements publics de la ZAC « Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier » ;
- VU l'arrêté de la première DUP obtenu le 17 mars 2006 visant à acquérir 37 ha de terrains sur les communes de Lezoux et Orléat ;
- VU l'arrêté de la seconde DUP obtenu le 22 décembre 2010 conduite sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier visant à acquérir 15 ha sur les communes de Lezoux et Orléat de manière à agrandir la superficie commercialisable sur la partie grand lot de la ZAC ;

Monsieur le Président rappelle que le Parc d'Activités Entre Dore et Allier a été aménagé sous la forme d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), qui s'étend sur un périmètre de 53 ha sur les communes de Lezoux et Orléat.

A ce jour, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier bénéficie, pour partie, de la maîtrise foncière des terrains compris dans le périmètre de la ZAC. En effet, le périmètre de la ZAC intègre sur sa frange est, des terrains situés sur la commune de Lezoux qui appartiennent aux propriétaires fonciers suivants :

Propriétaire	Section et N° de Parcelle	Emprise compris dans la ZAC	Reliquat hors ZAC
Tir Olympique Lézovien	ZI 1	3841 m <sup>2</sup>	0
Commune de Lezoux	ZI 2	24000 m <sup>2</sup>	40597 m <sup>2</sup>
M. Bonnement Daniel	ZI 5	2100	297097 m <sup>2</sup>
Total		29941 m <sup>2</sup>	

La maîtrise foncière de la ZAC a été obtenue grâce à deux procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), la dernière en date de 2010 a permis d'acquérir 11.4 ha sur la commune de Orléat.

La DUP n°2, a été prolongée sur 5 années supplémentaires en 2015, et elle arrive à extinction cette année, elle ne peut être prorogée une seconde fois. Le périmètre de cette seconde DUP englobait les 11.4 ha situés sur la commune de Orléat récemment acquis à l'EPF-SMAF et les 3 ha correspondant à l'emprise de l'activité du Tir Olympique Lézovien et une partie de la parcelle de M. Bonnement.



Communes	Références cadastrales	Superficie en m <sup>2</sup>
Lezoux	B 1306	1506
Lezoux	B332	1024
Lezoux	B333	912
Lezoux	B 1460	952
Lezoux	B 334	913
Lezoux	B320	555
TOTAL en M2		5862

Ceci exposé, Monsieur le Président propose :

- D'acter la modification du périmètre de la ZAC « Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier » en excluant les parcelles cadastrées ZI 1, ZI 2 pour partie et ZI 5 pour partie.
- De prévoir les mesures de publicités conformément aux règles applicables en matière de création de ZAC (mise à jour du dossier de création de ZAC, affichage pendant un mois dans les mairies concernées, mention dans un journal départemental, publication au recueil des actes administratifs de la CCEDA, consultation du nouveau périmètre de la ZAC au siège de la CCEDA), la modification d'une ZAC étant prononcée dans les mêmes formes prescrites que pour la création de la ZAC ;
- De l'autoriser à engager toutes les démarches permettant d'acter la modification du périmètre de la ZAC ;
- D'informer la commune de Lezoux de la modification du périmètre de la ZAC « Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier » ;
- D'engager une phase de négociation foncière à l'amiable avec les propriétaires des parcelles cadastrées B 1306, B 333, B 332, B 1460, B 334, et B 320 sis commune de Lezoux de manière à garantir le maintien d'un écran paysager sur les franges de la ZAC ;

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

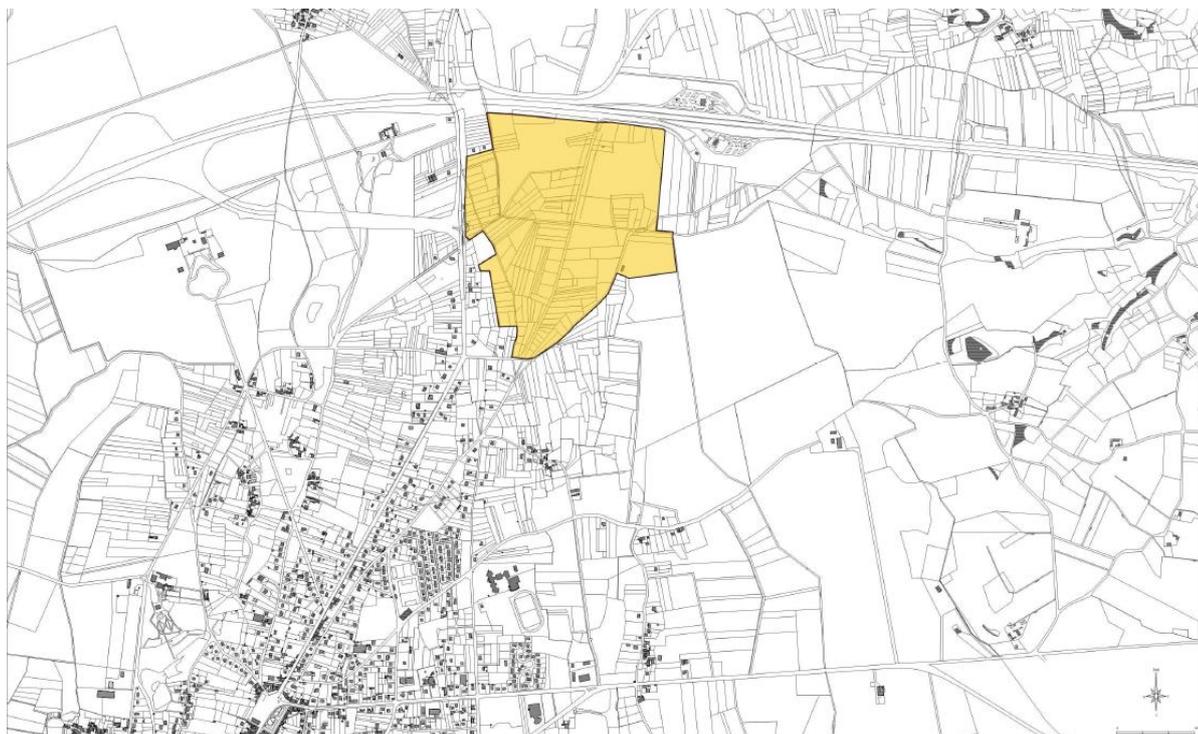
Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2020

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**ANNEXE à la délibération PAI : Modification du périmètre de la ZAC « Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier »**

Plan de périmètre de la ZAC « Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier »



Plan de périmètre de la ZAC (Dossier de création de ZAC, rapport de présentation, 2008, Bureau d'Etude Sycomore)